

Compte-rendu du groupe de travail mission inter-régionales des examens (MIREX) - Réorganisation service des examens du 18 septembre 2019

FO Agriculture était représentée par Anaïs VILLAIN, Etienne LEMAIRE et Loïc PAYET

Lors de ce groupe de travail, l'administration a d'abord rappelé le fonctionnement actuel de l'organisation des examens. Elle a tenu à saluer le travail remarquable fourni par les agents de ces services. Le métier est difficile et le sujet est sensible car aucune erreur n'est permise.

Pour autant l'organisation des examens fait apparaître quelques inquiétudes qu'il faut prendre en compte et anticiper.

Des zones de fragilité ont été décelées par l'administration :

- l'éclatement sur le territoire des différents services examens ;
- une harmonisation insuffisante des pratiques ;
- un manque de visibilité pour les usagers : pas de guichet unique ni pour les établissements ni pour les candidats, ce qui engendre des incompréhensions.

C'est pourquoi, un nouveau projet d'organisation est présenté mettant en avant un guichet unique afin de simplifier l'organisation des examens en mettant en place des services plus étoffés. Le projet entre aujourd'hui dans la phase de concertation avec les organisations syndicales.

FO rappelle à l'administration que les MIREX entrent dans le cadre d'action publique 2022 « organisation territoriale de l'État ». La concertation avec les organisations syndicales est faite au moment où tout semble déjà décidé.

Présentation

Le projet existe depuis 2016 et découle du rapport 15085 du CGAAER intitulé « organisation des examens, nouvelle carte territoriale » ainsi que d'un audit interne.

Actuellement, une centaine de personnes travaillent sur les pôles examens en métropole.

Il est proposé la création de 4 structures inter régionales : les missions inter régionales des examens (MIREX). Chaque MIREX serait placée auprès de la DRAAF désignée dans l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens, conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole, à savoir, pour la métropole :

- la DRAAF de Bretagne
- la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté
- la DRAAF d'Auvergne-Rhône-Alpes
- la DRAAF d'Occitanie

Chaque MIREX serait compétente sur une zone géographique inter régionale.

Les DRAAF/MIREX sont en charge de l'organisation des examens pour la délivrance des diplômes selon la modalité des examens, chacune sur leur territoire inter-régional de compétence.

Les DRAAF sont en charge de l'organisation des examens pour la délivrance des diplômes selon les modalités de la validation des acquis de l'expérience et des unités capitalisable.

L'idée de la création de jury nationaux est également évoquée.

Situation actuelle

- 25 agents travaillent en centre interrégionaux de service des examens (CIRSE) ;
- 75 agent dans les « pôles examens » des SRFD.

Objectif

85 agents travailleront dans les MIREX

Parmi eux :

- 47 sont déjà en poste en DRAAF dans une future MIREX
- 38 sont dans des sites non MIREX
- 5 partiront à la retraite entre 2019 et 2022
- 3 ont déjà fait ou sont en cours de mobilité
- 2 ont déclaré leur intention de faire une mobilité pour rejoindre une MIREX
- 28 doivent faire l'objet d'un appui du RAPS

FO s'inquiète de la gestion du flux de mobilité entre aujourd'hui et 2020. L'administration répond que des contractuels seront engagés.

FO s'interroge sur l'emploi de ces contractuels qui seront recrutés sur ces postes amenés à disparaître !

Projection des futures MIREX à 2022 :

* **En ETP :**

- 25 agents en Nord Ouest
- 19 en Sud Ouest
- 22 en Nord Est
- 16 en Sud Est

Création d'une cellule MIREX Nord Est dédiée à l'assistance INDEXA 2 et à l'évolution du logiciel : 3 personnes.

L'administration affirme que cette réorganisation n'entraînera pas de suppression de postes à effectif constant.

* **En compétence des zones géographiques inter-régionale :**

- MIREX Nord-Ouest : **DRAAF Bretagne** : Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire
- MIREX Nord-Est : **DRAAF Bourgogne Franche-Comté** : Bourgogne Franche-Comté, Grand Est, Hauts de France, Île-de-France
- MIREX Sud-Ouest : **DRAAF Occitanie** : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
- MIREX Sud-Est : **DRAAF Auvergne-Rhône Alpes** : Auvergne-Rhône Alpes, PACA, Corse

Calendrier

- Publication des arrêtés : fin octobre/début novembre
- A partir de la publication jusqu'à fin novembre/début décembre : consultation CT DRAAF

- A partir de la publication des textes : entretiens individuels de proposition de postes par les IGAPS
- Début novembre/mi-décembre : bourse interne
- 1er janvier 2020 : publication des postes au fil de l'eau
- 1er septembre 2020 : mise en œuvre des MIREX

Période transitoire

Afin de laisser le temps aux agents d'être accompagnés une période transitoire sera mise en œuvre. Cette période devra permettre à chaque agent, faisant partie des sites amenés à disparaître, de s'installer dans un nouveau poste et un nouveau domaine de travail ou de partir à la retraite.

Durant cette période, ces agents poursuivent leur travail habituel avec un management à distance par la MIREX de leur inter-région.

Après concertation, cette période transitoire a été amenée à 2 ans soit jusqu'au 1er septembre 2022, laissant un temps suffisant pour que chaque agent trouve sa place dans la nouvelle organisation.

Les représentants du personnel font remarquer qu'actuellement les textes officiels d'accompagnement à la mobilité ne sont pas sortis. Par conséquent, les agents mutés actuellement ne pourront pas bénéficier de la prime de restructuration. Il est demandé à l'administration de faire une campagne d'information à ce sujet.

FO interpelle l'administration sur le fait que les MIREX doivent permettre la sécurisation des missions examens. Pourtant dans les futures MIREX Antilles-Guyane, océan Indien et océan Pacifique très peu de personnes ont en charge la gestion de l'ensemble des examens.

L'administration dit comprendre et être au courant du problème.

FO ne comprend pas pourquoi la cotation RIFSEEP d'un agent baisserait dans le cadre d'une restructuration.

Vos représentant **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

